

**PBM SERVICES
SITE PREFA 26**

SAINT-JUST-DE-CLAIX (38)

ÉVALUATION DU RISQUE DE POLLUTION – PHASE 1

Référence : SLC/10.3721/07-2018/ERP1/v1
Rédacteur : Sylvie Leclerc
Relecteur : Théo Bernard
Rapport émis le : 17 juillet 2018

SOMMAIRE

1.	PREAMBULE.....	3
2.	OBJECTIF DE LA MISSION.....	4
3.	METHODOLOGIE ET SOURCES D'INFORMATIONS.....	5
3.1	Méthodologie	5
3.2	Sources d'informations	6
4.	DESCRIPTION DU SITE	7
4.1	Situation géographique.....	7
4.2	Données environnementales et administratives.....	8
4.2.1	Situation administrative	8
4.2.2	Urbanisme	9
4.2.3	BASIAS.....	10
4.2.4	BASOL.....	11
4.3	Historique du site	12
4.4	Description du site et des activités	17
4.4.1	Bâtiments et infrastructures.....	17
4.4.2	Description des activités actuelles et antérieures	20
4.4.3	Utilités et réseaux	25
5.	ETUDE DE VULNERABILITE DES MILIEUX.....	27
4.5	Définition de la zone d'étude	27
4.6	Contexte géologique.....	27
4.7	Contexte hydrogéologique.....	28
4.8	Contexte hydrologique	30
6.	EVALUATION DES RISQUES DE POLLUTION.....	31
7.	CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	33
7.1	Conclusions	33
7.2	Recommandations.....	34
8	ANNEXES.....	35

1. PREAMBULE

Dans le cadre d'une opération immobilière concernant l'un de ses sites, implanté à Saint-Just-de-Claix (38), la société PBM SERVICES, souhaite réaliser une évaluation de risque de pollution au droit du dit site. Il accueillait la société PREFA 26, spécialisée dans la fabrication d'escaliers en béton.

Dans cet objectif, la société PBM SERVICES a missionné le pôle Environnement d'Expertises Galtier, Galtier Expertise Environnement, pour la réalisation d'une évaluation des risques de pollution.

Le présent rapport correspond à une description du site à un instant donné en fonction des éléments connus à ce jour.

Cette mission est réalisée dans l'esprit de la norme de certification NF X31-620 « Prestations de services relatives aux sites et sols pollués ». Elle s'apparente à la prestation globale « d'évaluation environnementale ».

Elle est basée sur une étude documentaire réalisée à partir :

- De la visite du site du 13 juin 2018, en présence de Mme Sylvie LECLERC, de Galtier Expertise Environnement et de M. Denis MOURIER, ancien directeur du site,
- Des informations fournies par Mme Corinne CURE, Directrice Administratif et Financier de la société PBM SERVICES.

La présente mission est conforme à la proposition commerciale du 30 mai 2018 et acceptée par la société PBM SERVICES le 1er juin 2018.

Ce document est la propriété de la société PBM SERVICES, il a un caractère strictement confidentiel et ne peut en aucun cas être dupliqué ou transmis à des tiers sans l'accord écrit de celle-ci.

2. OBJECTIF DE LA MISSION

L'objectif de la mission est d'apporter des éléments afin de répondre aux besoins de sécurisation du projet immobilier envisagé par la société PBM SERVICES, par l'**évaluation des risques de pollution**.

La société PREFA 26 du Groupe PBM SERVICES, ancienne exploitante du site étudié, exerçait une activité de fabrication d'éléments de construction en béton (escaliers, plots). Le site étudié est implanté :

ZA Valensole
38 680 SAINT-JUST-DE-CLAIX

Il était enregistré en préfecture comme installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) sous le régime de Déclaration (rubriques 2515 et 2522).

L'activité sur le site a cessé définitivement en juin 2017. La notification de la cessation d'activité ainsi que le rapport de cessation d'activité ont été fournis à la préfecture en mars 2017. Cette dernière, par courrier électronique en date du 3 mai 2017 a émis un avis favorable, actant de la cessation d'activité définitive du site PREFA 26 sur la commune.

Dans le but de sécuriser ce projet immobilier, en termes de responsabilité environnementale et financière, la société PBM SERVICES souhaite faire réaliser une évaluation de risque de pollution des sols et des eaux souterraines ou superficielles au droit du dit site.

Les évolutions de la réglementation environnementale ont conduit à un durcissement des contraintes imposées aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

En outre, les pouvoirs publics ont renforcé la notion d'information en matière de risque de pollution des sols par les articles L125-6 et L125-7 du code de l'environnement, modifiés par la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové. Ces articles prévoient que, sauf dans les cas où trouve à s'appliquer l'article L. 514-20 (cas d'une ICPE soumise à autorisation ou enregistrement), lorsque les informations rendues publiques en application de l'article L. 125-6 font état d'un risque de pollution des sols affectant un terrain faisant l'objet d'une transaction, le vendeur ou le bailleur du terrain est tenu d'en informer par écrit l'acquéreur ou le locataire. Il communique les informations rendues publiques par l'Etat, en application du même article L. 125-6. L'acte de vente ou de location atteste de l'accomplissement de cette formalité.

Ainsi, l'acquisition, la vente et l'exploitation d'une installation ou d'un terrain doivent être entourées de précautions particulières.

La mission ne correspond pas à une recherche exhaustive de toutes les pollutions possibles sur l'ensemble du site, mais plutôt à une mise en évidence et à une évaluation des risques significatifs de pollution qui pourraient être liés aux activités anciennes et actuelles exercées au droit du site, limitant les usages du site et donc son utilisation ou induisant des coûts significatifs de dépollution.

Elle s'attache à la problématique « site et sols pollués » ; il ne s'agit pas d'une évaluation de la conformité du site vis-à-vis de la réglementation environnementale en vigueur.

3. METHODOLOGIE ET SOURCES D'INFORMATIONS

3.1 Méthodologie

Cette évaluation du risque de pollution du sol et des eaux souterraines se base sur la visite du site effectuée le 13 juin 2018 et sur une étude documentaire et historique menée à partir de diverses sources d'information.

Pour évaluer le risque de pollution d'un site pouvant avoir une influence sur la valeur du bien, nous considérons que l'existence d'une activité ou d'un produit particulier peut de façon théorique être à l'origine d'une atteinte de l'environnement.

La pertinence du risque est ensuite caractérisée par l'analyse des informations propres au site.

Dans le cadre d'une problématique de pollution du sol et d'eau souterraine (non facilement observable), nous avons adopté une démarche « sécuritaire ».

Pour faciliter l'analyse du risque, nous avons déterminé trois catégories de risque présentées dans le tableau ci-dessous.

Qualification du risque	Définition
Significatif	Le risque existe ou est suspecté de façon significative à partir des données existantes. Il est de nature à induire un coût de réhabilitation conséquent sur le site et une responsabilité environnementale.
Potentiel	Le risque existe ou est suspecté de façon théorique. Il semble limité et lié à l'activité. Le risque est également qualifié de potentiel quand l'ancienneté des activités pratiquées est avérée et quand ces dernières sont potentiellement polluantes. Il n'est pas de nature à remettre en cause l'usage du site ni à induire un coût de réhabilitation conséquent et une responsabilité environnementale.
Non significatif	L'activité a pu de façon théorique générer un risque. Les données existantes ne permettent pas de le caractériser ni ne font penser qu'il soit significatif.

3.2 Sources d'informations

Les sources d'informations exploitées (documents, sites web consultés, ...) lors de cette étude documentaire pour mener à bien cette mission sont notamment les suivantes :

- ◆ Plan cadastral accessible sur le site internet cadastre.gouv.fr,
- ◆ Carte géologique n° 795 « Romans-sur-Isère », au 1/50 000^{ème}, éditions du BRGM,
- ◆ Carte topographique n° 3135 O « Romans-sur-Isère », au 1/25 000^{ème}, éditions I.G.N,
- ◆ Vues aériennes disponibles sur les sites Internet Géoportail et Google Earth,
- ◆ Base de données des Anciens Sites Industriels et Activités de Services (BASIAS) du BRGM,
- ◆ Base de données des sites et sols pollués (BASOL) du Ministère en charge de l'Environnement,
- ◆ Banque de données du Sol et du Sous-sol (BSS) du BRGM, site internet Infoterre,
- ◆ Informations relatives à des captages d'alimentation en eau potable (AEP) ou industriels éventuels sur le secteur d'étude (données BSS et Agence Régionale de la Santé de la Région Auvergne Rhône Alpes, Délégation territoriale De l'Isère),
- ◆ Des informations et documents fournis par Mme Corinne CURE de la société PBM SERVICES : récépissé de déclaration n°28 487 du 1^{er} juillet 2004, courriers d'échange avec la préfecture de l'Isère, notification de cessation d'activité du site du 28 mars 2017 (formulaire Cerfa n°15275*02), Rapport de cessation d'activité de la société PREFEA 26, courriel de la préfecture de l'Isère du 3 mai 2017 actant la cessation d'activité du site PREFEA 26.

Tous les documents photographiques du rapport ont été réalisés par l'intervenant Galtier Expertise Environnement le jour de la visite du site.

4. DESCRIPTION DU SITE

4.1 Situation géographique

L'établissement faisant l'objet de cette évaluation est implanté au sud-ouest de Saint-Just-de-Claix, au niveau de la zone d'activités de Valensole.

La commune de Saint-Just-de-Claix est située à moins de 60 km au sud-ouest de Grenoble, dans le département de l'Isère.

La localisation du site est fournie ci-dessous.

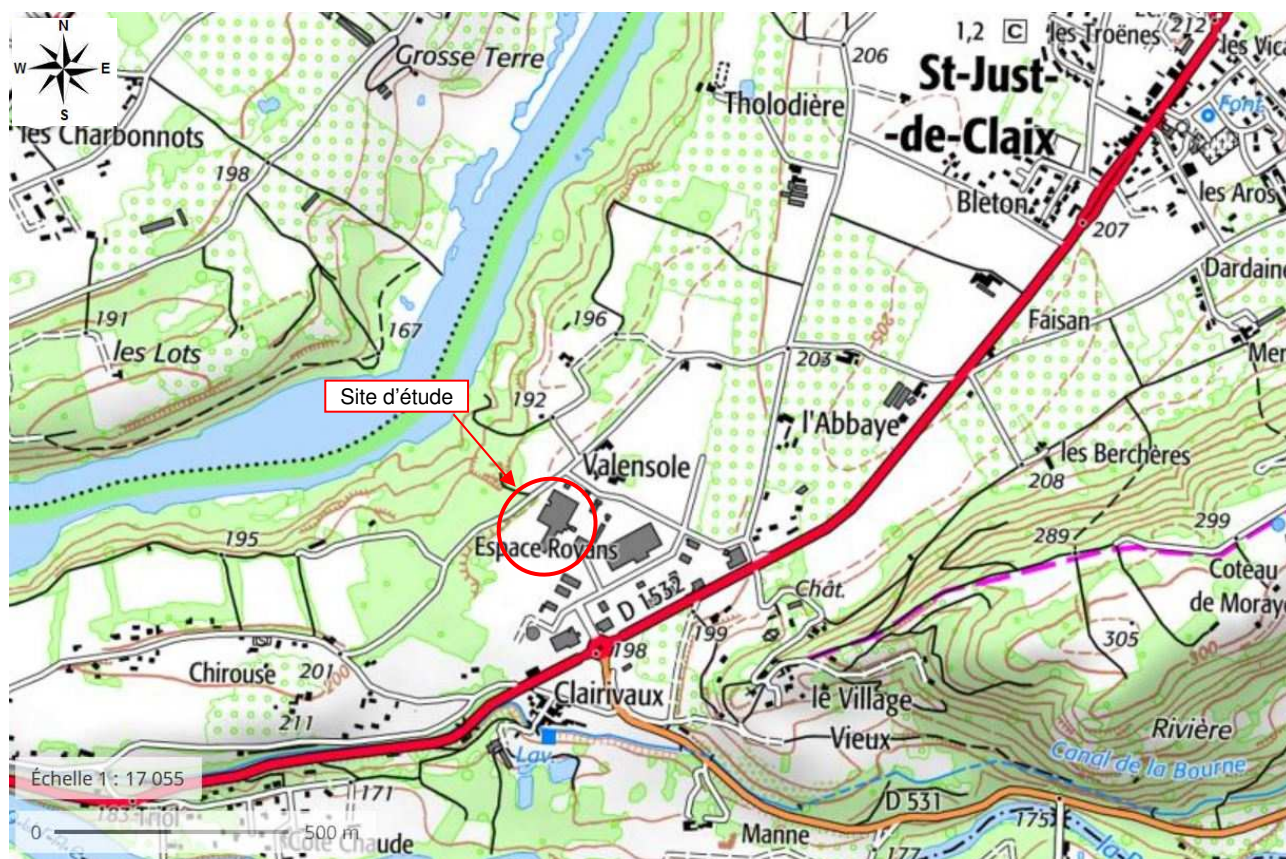


Figure 1 : Localisation du site à SAINT-JUST-DE-CLAIX d'après la carte IGN du secteur (échelle modifiée).

Il comprend l'ensemble immobilier et foncier anciennement exploité par la société PREFA 26, Groupe PBM SERVICE.

Il est entièrement clos et une signalétique a été mise en place sur les clôtures pour sa sécurisation (pancartes « propriété privée – Défense d'entrée ») après sa fermeture définitive en mars 2017.

Le site dispose de 3 accès, l'un à l'est, l'autre au nord et le troisième au nord-ouest. Ils sont fermés par portails et cadénassés.

La superficie foncière du site d'étude est de l'ordre de 23 411 m². La surface des bâtiments représente environ 4 380 m².

Le voisinage immédiat du site est composé par :

- La rue des Tuileries au Nord et des habitations au-delà ;
- La rue de Valensole à l'ouest et des terrains boisés au-delà ;
- Des entreprises (Top Emballages, Carriel) à l'est ;
- Une réserve foncière appartenant à PBM Groupe et des habitations au sud.

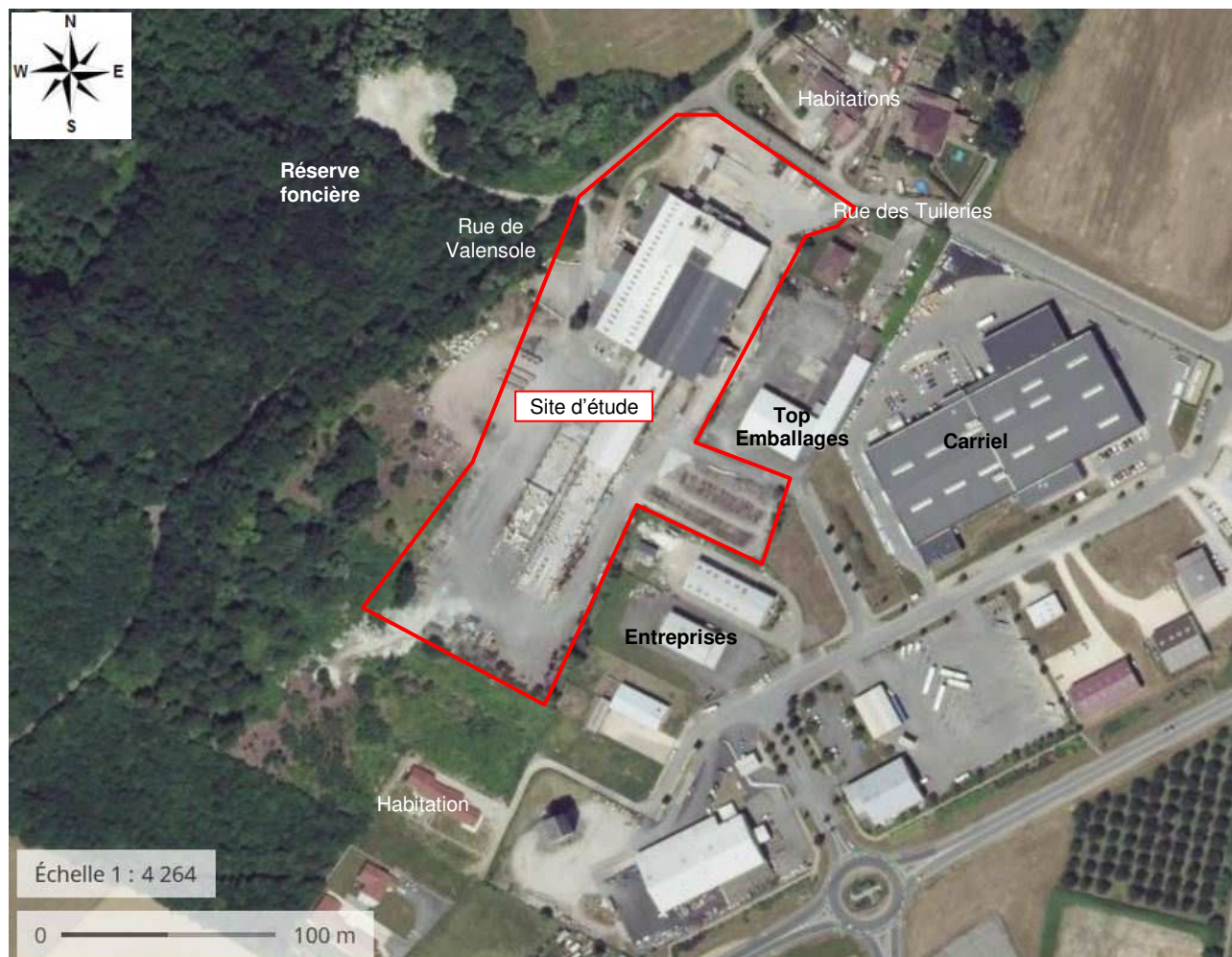


Figure 2 : Extrait de la vue aérienne du site (source site Géoportail).

4.2 Données environnementales et administratives

4.2.1 Situation administrative

La société PREFA 26 exerçait une activité de fabrication d'éléments de construction (escaliers et plots) en béton. Elle était une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) soumise à déclaration.

Elle a disposé, à ce titre, du récépissé de déclaration initial n°28 487 du 1er juillet 2004, délivré pour la rubrique suivante :

- 2515-2 : Installations de broyage, concassage, criblage, mélange de pierres, cailloux, minerais et autres.

En août 2012, suite à la parution du décret n°2011-842 du 15 juillet 2011, relative à la rubrique n°2522 de la nomenclature des ICPE « Installation de fabrication de produits en béton par procédé mécanique », la société PREFA 26 a demandé à la préfecture, le bénéfice des droits acquis au titre de cette rubrique.

Cette demande a été actée par la préfecture par courrier du 3 août 2012.

Le récépissé de déclaration initiale ainsi que le courrier de la préfecture sus-mentionné, sont fournis en **annexe 1**.

En mars 2017, la société PREFA 26 prévoit de cesser toutes activités de production sur le site.

En conséquence et conformément à la réglementation en vigueur relative à la procédure de cessation d'activité d'une installation classée, la société PREFA 26 notifie en préfecture la cessation d'activité. Elle adresse également à la préfecture, le rapport de cessation d'activité établi (cf. **annexe 2**).

Celui-ci mentionne les différentes actions prévues pour la fermeture et la remise en état du site. Elles sont reprises ci-après.

Observations	Mesures et délais
N°1 : Halls de fabrication	Les halls de fabrication seront vidés de Avril à Juin 2017
N°2 : Zone de stockage	La zone de stockage sera vidée progressivement jusqu'en Juin 2017
N°3 : Cuve de Gaz	Reprise de la cuve par Antargaz
N° 4 : Produits chimiques	Récupération par les autres usines de production du groupe des huiles de démoulages et adjuvants
N° 5 : Elimination des déchets	Reprise des DIB par un prestataire et envoi vers un centre de traitement Reprise des aciers/ferrailles par un prestataire pour recyclage
N°6 : Accès au site	Clôture du site

Il n'a pas été réalisé de diagnostic des sols après la cessation d'activité du site.

En conséquence, l'inspection des installations classées de la DREAL a émis un avis favorable, et a adressé la preuve de dépôt n° 2017/0195 actant la cessation d'activité du site PREFA 26.

4.2.2 Urbanisme

La société PREF 26 est implantée sur la parcelle cadastrale n°183, en section ZI du plan cadastral de la commune.

Elle a une superficie de 23 711 m². L'extrait cadastral du site est fourni ci-après.

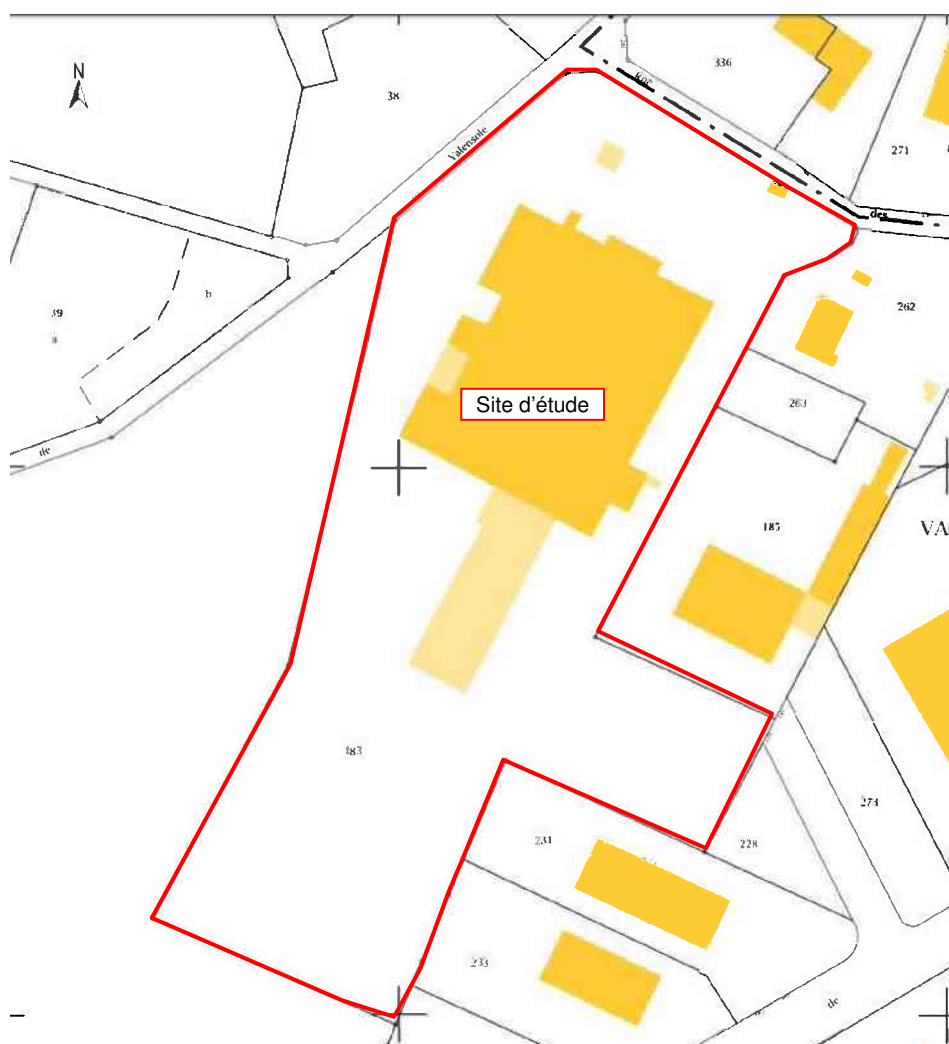


Figure 3 : Extrait du plan cadastral de SAINT-JUST-DE-CLAIX.

4.2.3 BASIAS

Le BRGM effectue au regard du Titre 1er du Livre V du Code de l'Environnement relatif aux installations classées, un inventaire historique régional (IHR), mené par département, des sites industriels et activités en service, en activité ou non et ayant accueilli une activité susceptible d'être polluante. Cet inventaire est associé à la banque de données nationale BASIAS dont la finalité est de conserver la mémoire de ces sites pour fournir des informations utiles à la planification urbanistique et à la protection de la santé publique et de l'environnement.

Il faut souligner que l'inscription d'un site dans la base de données BASIAS, ne préjuge pas d'une éventuelle pollution sur celui-ci. Il convient également de préciser que le département de l'Isère est actuellement en cours d'actualisation.

Nous avons interrogé BASIAS par le nom de la commune : Saint-Just-de-Claix. Aucun site n'y est répertorié.

Il n'y a pas de site identifié dans BASIAS au droit du secteur étudié.

Un extrait de la cartographie BASIAS est fourni ci-après et met en évidence l'absence de site référencé dans la zone d'étude.

Le site, objet de cette étude, n'est pas répertorié dans BASIAS.

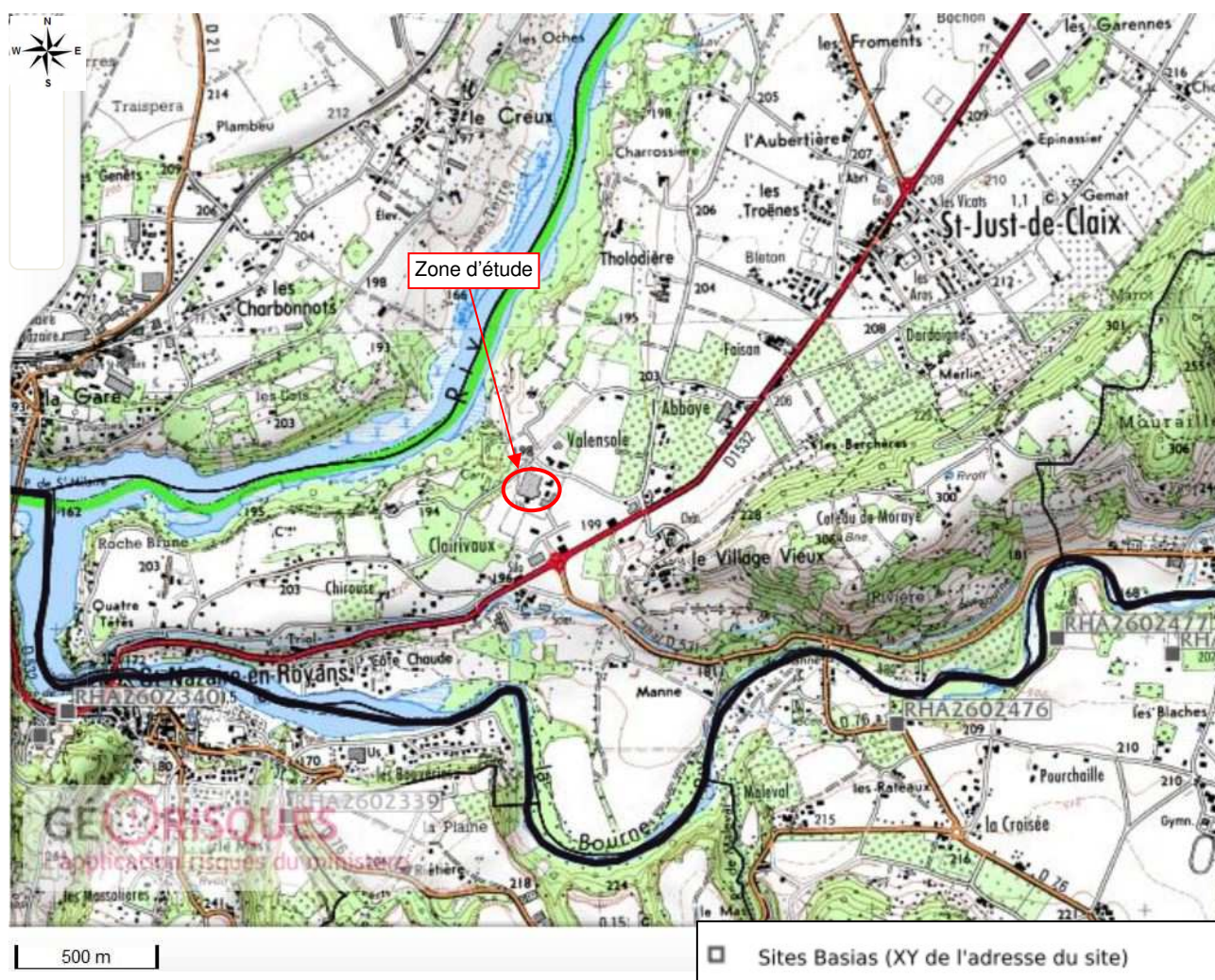


Figure 4 : Extrait de la cartographie du site BASIAS.

4.2.4 BASOL

Le Ministère en charge de l'Environnement a réalisé une base de données référençant les sites potentiellement pollués : BASOL. Celle-ci a été consultée.

En recherchant par le nom de la commune « Saint-Just-de-Claix », la base de données BASOL ne fournit aucun site.

En conséquence, il n'y a pas de sites et sols potentiellement pollués connus des pouvoirs publics au droit et dans le voisinage immédiat du site.

4.3 Historique du site

Les informations concernant l'historique du site nous ont été fournies par M. Denis MOURIER. Elles ont également été complétées par l'examen des vues aériennes du secteur d'étude, disponibles sur les sites internet Géoportail (dates des prises de vues consultées : 1948, 1956, 1965, 1968, 1970, 1972, 1979, 1985, 1991, 1993, 1996, 2001 et 2010) et Google Earth (dates des prises de vues consultées : 2003, 2013, 2015 et 2017).

Jusque la fin des années 1960, le site correspond à des terres agricoles.

Avant l'exploitation du site par la société PREFA 26, le site était occupé par une tuilerie. Le bâtiment de production actuel est visible sur la vue aérienne de 1970. Il s'agissait *a priori* de l'usine de fabrication de tuiles en béton (Tuiles Redland). Sur les vues aériennes de 1985 et 1991, des stockages sont visibles en extérieur. Il pourrait s'agit des produits fabriqués (tuiles).

La société PREFA 26 s'installe sur le site au milieu des années 1990 (entre 1994 et 1996 *a priori*) ; elle est spécialisée dans la fabrication d'éléments de construction en béton. Des stockages sont toujours visibles en extérieur. Il pourrait s'agit des produits fabriqués ou autres (structures métalliques).

Au début des années 2000, une extension est réalisée au sud du bâtiment de production initial. Il s'agit d'un atelier de finition, en partie couvert, aménagé dans la continuité des halls de fabrication. Les stockages de produits finis sont également aménagés par la suite dans la continuité de cette extension. Le stockage n'est pas abrité.

En juin 2004, elle déclare l'exploitation d'une installation de broyage, concassage, criblage de pierres et autres matériaux, à la préfecture de l'Drôme. Cette dernière lui établit en retour, un récépissé de déclaration en date du 1^{er} juillet 2004.

La société PREFA 26 poursuit ses activités sur le site jusqu'en mars 2017.

A partir de mars 2017, les équipements et installations sont progressivement démantelés et transférés vers d'autres sites du Groupe PBM SERVICES.

La fermeture définitive du site est effective en juin 2017.

Depuis, le site est maintenu fermé à clé.

Les photographies suivantes illustrent ces informations.



Figure 5 : Vue du site en octobre 1948 (référence du cliché : C3041-0511_1948_VALLEEDELISERE_0031).

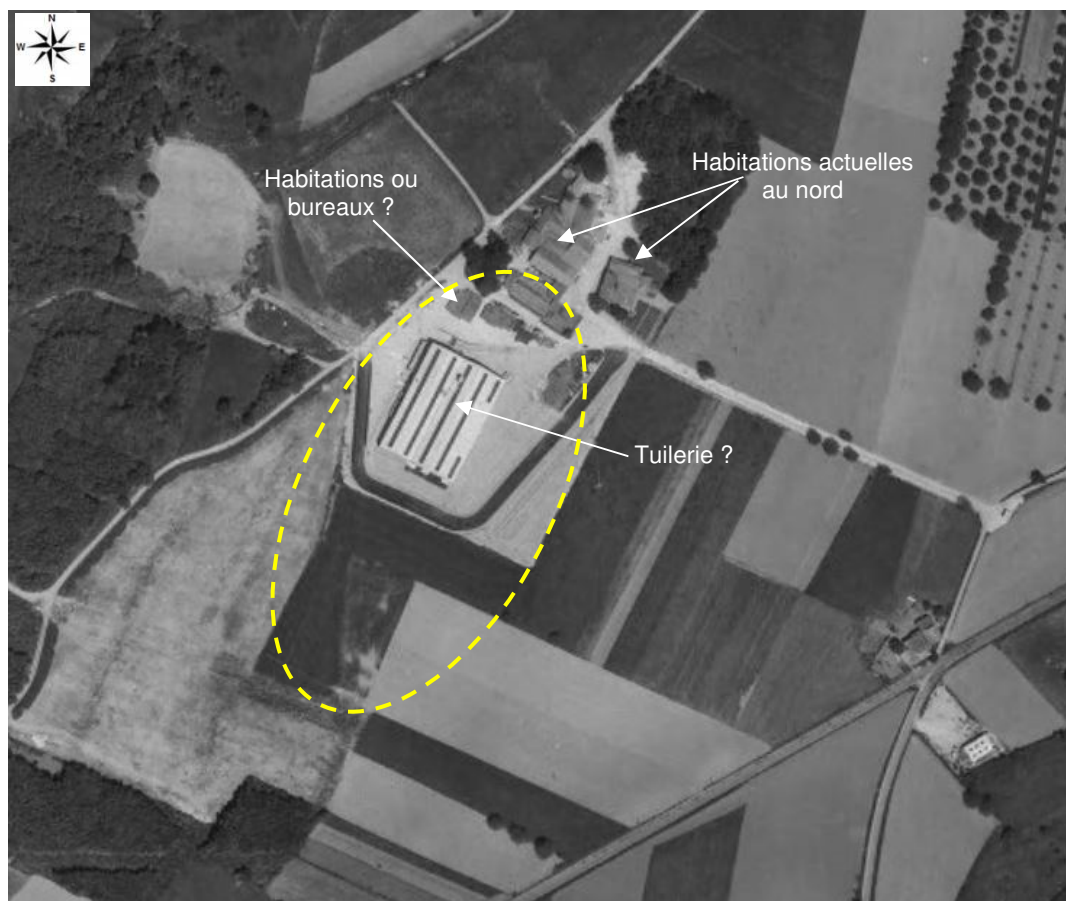


Figure 6 : Vue du site en mai 1970 (référence du cliché : C3131-0081_1970_FR1959_0919).



Figure 7 : Vue du site en août 1985 (référence du cliché : C3135-0021_1985_F3135_0090).



Figure 8 : Vue du site en juillet 1991 (référence du cliché : C91SAA2002_1991_IFN26-07C_0666).



Figure 9 : Vue du site en juillet 1996 (référence du cliché : C96SAA1231_1996_FD26-84_1702).



Figure 10 : Vue du site en juin 2001 (référence du cliché : CA01S00531_2001_FD26_1633).



Figure 11 : Vue du site en décembre 2003 (Source Google Earth).



Figure 12 : Vue du site en septembre 2015 (Source Google Earth).

4.4 Description du site et des activités

Le site est clôturé sur tout son périmètre. Trois portails métalliques sont présents au niveau des différentes entrées du site.

4.4.1 Bâtiments et infrastructures

- Surfaces bâties

Le site d'étude comprend un bâtiment principal construit sur la parcelle n°183, dans la partie nord.

Les sols dans le bâtiment sont en béton ; le dallage est apparu ancien.

Les activités exercées sur le site sont décrites plus en détail ci-après (cf. § 4.4.2).

- Les espaces extérieurs

Les espaces extérieurs sont essentiellement occupés par :

- Les voies de circulation,
- Les zones de stationnement,
- Les stocks de matières premières (granulats),
- Les zones d'entreposage des rebuts de fabrication, des structures métalliques, des produits finis ou semi-finis.

Ces zones sont en grande partie, recouvertes par de l'enrobé ou du béton. Certaines zones au sud et à l'ouest ne sont toutefois pas imperméabilisées ; elles ont pu faire l'objet dans le passé de remblaiement avec des rebuts de fabrication, selon M. Denis MOURIER.

Il n'a pas été observé de trace de souillure significative le jour de la visite, sur ces zones extérieures.

Il n'y a pas d'aire de lavage des camions ni poste de distribution de carburant sur le site.

Les espaces extérieurs sont illustrés ci-après.



Vue en limite sud-ouest du bâtiment de production.



Vue à l'ouest du site.



Vue en limite nord du site.



Vue du stockage des granulats sous abri au nord.



Vue en limite nord-est du bâtiment et du site.



Autre vue en limite nord-est du bâtiment.



Vue vers l'entrée du bâtiment, côté bureaux.



Vue d'une ancienne zone de stockage des ferrallages.



Vue en limite sud-est du site.



Vue de la façade ouest du bâtiment.



Vue vers l'accès nord-ouest du site.



Vue en limite sud du site.



Vue de l'accès nord fermé par portail.



Vue depuis le sud du site.

4.4.2 Description des activités actuelles et antérieures

4.4.2.1 Activités antérieures

Jusqu'à la fin des années 1960, le site correspondait à des terres agricoles.

Puis, le site a accueilli une tuilerie en béton jusqu'à la reprise du site par la société PREFA 26, au milieu des années 1990. Au regard des vues aériennes consultées sur la zone d'étude, l'activité de la tuilerie a pu démarrer après 1965 et avant 1970. A cette date, le bâtiment de production actuel, apparaît en effet construit au droit du site.

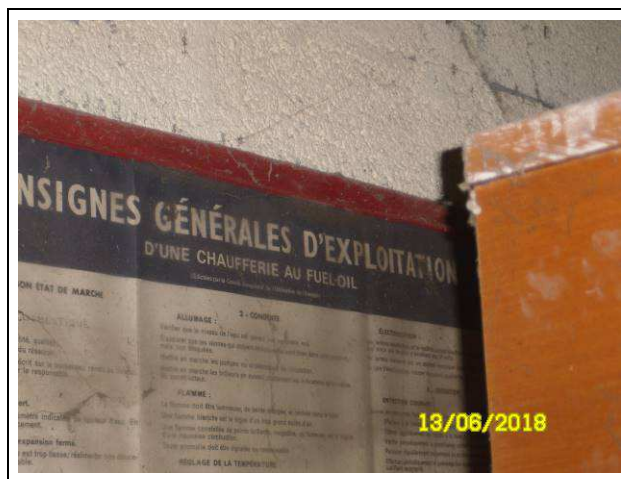
Nous ne disposons d'aucune information concernant l'ancienne tuilerie.

L'ancienne chaudière présente au droit du site a pu fonctionner avec du fioul, selon les indications relevées dans la chaufferie du site, lors de la visite effectuée en 2018. Celui-ci pouvait être contenu dans un réservoir aérien ou enterré.

Toutefois, lors de la visite de juin 2018, il n'a pas été identifié de réservoir enterré ni évent, dans les zones accessibles au niveau ou à proximité du local de la chaudière. Et selon M. MOURIER, il n'y a pas de cuve enterrée au droit du site.



Vue de l'accès à l'ancienne chaudière du site.



Vue des consignes générales d'exploitation de l'ancienne chaudière.

Les matières premières employées par le précédent exploitant étaient vraisemblablement les mêmes qu'actuellement. Ces activités ne présentent pas de risque significatif de pollution.

Vis-à-vis des activités de la société PREFA 26, celles-ci étaient liées à la fabrication d'escaliers en béton. Cette activité nécessite principalement du béton, préparé dans une centrale à béton sur le site. Il est ensuite coulé dans le hall de production. Des structures métalliques sont également employées dans un deuxième temps, pour le ferrailage de la structure finale.

Il est également utilisé de l'huile minérale de décoffrage, pour les opérations de démoulage des moulages en béton.

Ainsi, pour l'activité de la société PREFA 26, les matières premières identifiées et les produits liquides employés correspondaient à :

- Du ciment, stockés dans 2 silos verticaux, aménagés dans la partie nord-est du bâtiment de production,
- Des granulats (sables, graviers). Ils étaient stockés en vrac, sous abri, au nord du bâtiment,
- Des adjuvants stockés dans des cuves avec rétention ou des fûts,
- De l'huile de décoffrage (huile Bio 21) stockée dans des citernes aériennes de 2500 l ou des fûts métalliques, dans le bâtiment de production,
- Du fioul stocké dans une cuve aérienne, pour alimenter le charriot élévateur,
- Des structures métalliques en acier stocké en extérieur,
- Du bois (cales) stocké en extérieur,
- De l'eau stockée dans des cuves aériennes.

Les outils de fabrication correspondaient à :

- Un quai de déchargement des matières premières au nord du site,
- Une centrale à béton aménagée dans la partie nord-est du bâtiment de production,
- Des lignes de ponts roulants dans la partie centrale du bâtiment,
- Un atelier de fabrication des escaliers en béton,
- Un hall de finition, aménagé dans la continuité sud du bâtiment.

Lors de la visite en juin 2018, il a été constaté que le site avait été vidé en grande partie. En effet, l'ensemble des matériels de production (moules, machines, chariots élévateurs) a été transféré sur les autres sites du groupe.

Les produits finis (escaliers) ont été livrés chez les clients, de sorte qu'il n'y en a plus sur le site. De même, le parc des ferrailles a été vidé. Les différents moules en acier et les éléments de ferrailage non repris par les autres sites du groupe ont été ferrailés et repris par un ferrailleur pour être recyclés. Les bordereaux de suivi des déchets ont été annexés au rapport de cessation d'activité, transmis à la préfecture.

La cuve de gaz alimentant la chaudière du site a été reprise par le fournisseur ANTARGAZ.

Les différents produits chimiques liquides, potentiellement polluants (adjuvants et huiles de décoffrage), ont été transférés sur les autres sites de production du groupe. Les 3 cuves aériennes de stockage des huiles et adjuvants ont été récupérées par le fournisseur. La cuve à fioul mobile, alimentant le charriot élévateur du site, a également été transférée vers un autre site du groupe.

En juin 2018, il demeure néanmoins quelques équipements (silos, chaudière, ponts roulants, etc.) dans le bâtiment de fabrication et quelques déchets résiduels en extérieur (2 fûts d'huile Bio dans le hall de finition, des plots en béton au sud-ouest, des granulats au nord).

Quelques photographies extraites du rapport de cessation d'activité, permettant d'illustrer les activités pendant le fonctionnement de la société PREFA 26, sont fournies ci-après.



Vue dans l'atelier de production avant l'arrêt des activités.



Vue des produits finis stockés en extérieur.



Vue du stock de ferraille dans l'atelier de production.



Vue du stock de ferrailles au nord-est du site.



Vue de la citerne de gaz.



Vue des cuves aériennes d'huile et d'adjuvants.



Vue de la cuve aérienne de fioul.



Vue des fûts d'adjuvants.

Par ailleurs, lors de notre visite, il est apparu que des remblaiements dans certaines parties du site, notamment au sud et au sud-ouest, ont pu être effectués par le passé, avec des matériaux divers (rebuts de fabrication ?).



Vue au sud-ouest de la parcelle ZI 183.



Vue au sud de la parcelle ZI 183.

Ainsi, pour les activités principales de la société PREFA 26, compte tenu des modalités d'exploitation mises en œuvre, des types de produits utilisés et de l'absence d'incident déclaré au cours de l'exploitation vis-à-vis d'un impact environnemental, il n'est pas considéré de risque de pollution significatif.

Toutefois, concernant les anciennes activités liées à la tuilerie, nous ne disposons d'aucune information relative aux et modalités d'exploitation durant cette période. Ainsi, dans une approche sécuritaire, un risque de pollution potentiel est considéré pour ces anciennes activités.

Par ailleurs, en fonction des types de matériaux employés pour effectuer les opérations de remblaiement en limites sud et sud-ouest de la parcelle 183 ZI, un risque de pollution potentiel est retenu pour ces zones.

4.4.2.2 Activités actuelles

Il n'y a plus d'activité sur le site depuis juin 2017.

La majeure partie des déchets a été éliminée hors site. Les quelques déchets résiduels encore présents en extérieur devront être éliminés dans des filières agréées.

Il demeure également quelques outils de production (silos de stockage, ponts roulants, chaudière).

Un caniveau d'évacuation des eaux de nettoyage des outils de production est présent dans les ateliers. Il est raccordé à un bac de décantation. Selon M. Mourier, celui-ci était régulièrement curé. Les résidus de décantation étaient alors déposés et stockés sur une parcelle à l'ouest du site, à l'ouest de la rue de Valensole. Cette zone n'est pas incluse dans le périmètre de la présente étude.

Quelques photographies du site prises en juin 2018 sont fournies ci-après.



Vue dans l'atelier de production.



Vue de la canalisation d'évacuation des eaux de lavage dans l'atelier de production.



Autre vue dans l'atelier.



Vue vers l'atelier de production depuis le sud.



Vue de la zone de stockage des escaliers au sud.



Vue des zones de stockage de ferrailles en extérieur.



Vue en limite sud-est du bâtiment.



Vue des 2 fûts d'huile à éliminer.

- Gestion des déchets

Les déchets générés sur le site s'apparentaient principalement à des :

- Déchets Industriels Non Dangereux (ferraille, DIB, bois) ;
- Déchets Industriels Dangereux (fûts et bidons vides, huiles usagées) ;
- Déchets inertes (résidus de décantation, béton)

Les déchets non dangereux (DIND) et les déchets dangereux (DID) ont été éliminés hors site en grande partie par des prestataires extérieurs. Les BSD ont été communiqués à l'administration selon la société PBM SERVICES.

Les 2 fûts d'huiles usagées encore présents sur le site devront être rapidement éliminés vers une filière agréée.

4.4.3 Utilités et réseaux

- Électricité

Le site est raccordé au réseau de distribution d'EDF. Il dispose également d'un transformateur électrique selon M. Mourier. Nous ne disposons d'aucune information concernant cet équipement. Il semble qu'il soit toujours en fonctionnement. Ses caractéristiques et notamment en cas de présence de polychlorobiphényles, doivent être précisées. En fonction de celles-ci, il devra être éliminé conformément à la réglementation en vigueur, dans une filière spécifique.

- Chauffage

Dans les bureaux, un chauffage par climatisations est présent.

Pour la production, une chaudière fonctionnant au gaz est présente. Elle consommait vraisemblablement du fioul dans le passé. Selon M. Mourier, il n'y a pas de cuve enterrée au droit du site pour le stockage dans le passé du fioul.

- Alimentation en eau

Le site dispose d'une alimentation en eau fournie par un forage localisé hors site, à l'est de la zone d'activité. Selon M. Mourier, il appartient à la société PBM SERVICES.

Ce forage n'est pas situé sur le périmètre de la présente étude.

- Assainissement

Les effluents anciennement produits par le site sont :

- Des eaux usées (eaux vannes),
- Des eaux de lavage des outils de production,
- Des eaux pluviales.

Le réseau de collecte des eaux est de type séparatif selon M. Mourier. Toutefois, aucun plan des réseaux des eaux usées (EU) et des eaux pluviales (EP) du site n'est disponible.

Les eaux usées sont traitées sur site en fosse septique. Les eaux de lavage issues de l'atelier de fabrication étaient collectées dans une canalisation, puis dirigées vers un bac de décantation en extérieur, avant d'être rejetées *a priori* dans le réseau des eaux pluviales du site.

Les eaux pluviales de ruissellement du site sont évacuées dans le milieu naturel au droit du site (infiltration).

Il n'existe pas de séparateur à hydrocarbures sur le réseau de collecte des eaux de lavage ni sur celui des eaux pluviales du site, selon M. Mourier.



Vue vers le bac de décantation contre la façade ouest du bâtiment.



Vue d'une grille d'évacuation des eaux pluviales du site.

5. ETUDE DE VULNERABILITE DES MILIEUX

Ce chapitre a pour objectif de déterminer les potentialités de transfert de substances potentiellement dangereuses sur la base des caractéristiques de chaque milieu.

Au besoin, les usages connus des milieux sont identifiés afin de définir les usages sensibles potentiels.

Dans notre contexte d'étude, les milieux étudiés sont les sols, les eaux souterraines et les eaux superficielles.

4.5 Définition de la zone d'étude

Le site est localisé à une altitude comprise entre +199 m et +201 m NGF.

Le secteur d'étude est situé dans la vallée de l'Isère, à la limite du Vercors et du Bas-Dauphiné. Il est par ailleurs, implanté à moins de 250 m à l'est de l'Isère et à environ 1,5 km à l'est de la confluence entre l'Isère et le canal de la Bourne.

4.6 Contexte géologique

Dans le secteur d'étude, les terrains géologiques correspondent à des formations sédimentaires du Quaternaire. La carte géologique indique la présence d'alluvions fluviales de la Terrasse de St-Just de Claix (cailloutis), notées Fyc. Il s'agit du prolongement aval de la Terrasse de Vinay.

En consultant la Banque de données du Sous-sol (BSS), il n'est pas indiqué de forage implanté dans le voisinage du site.

L'extrait de la carte géologique du secteur est fourni ci-après.

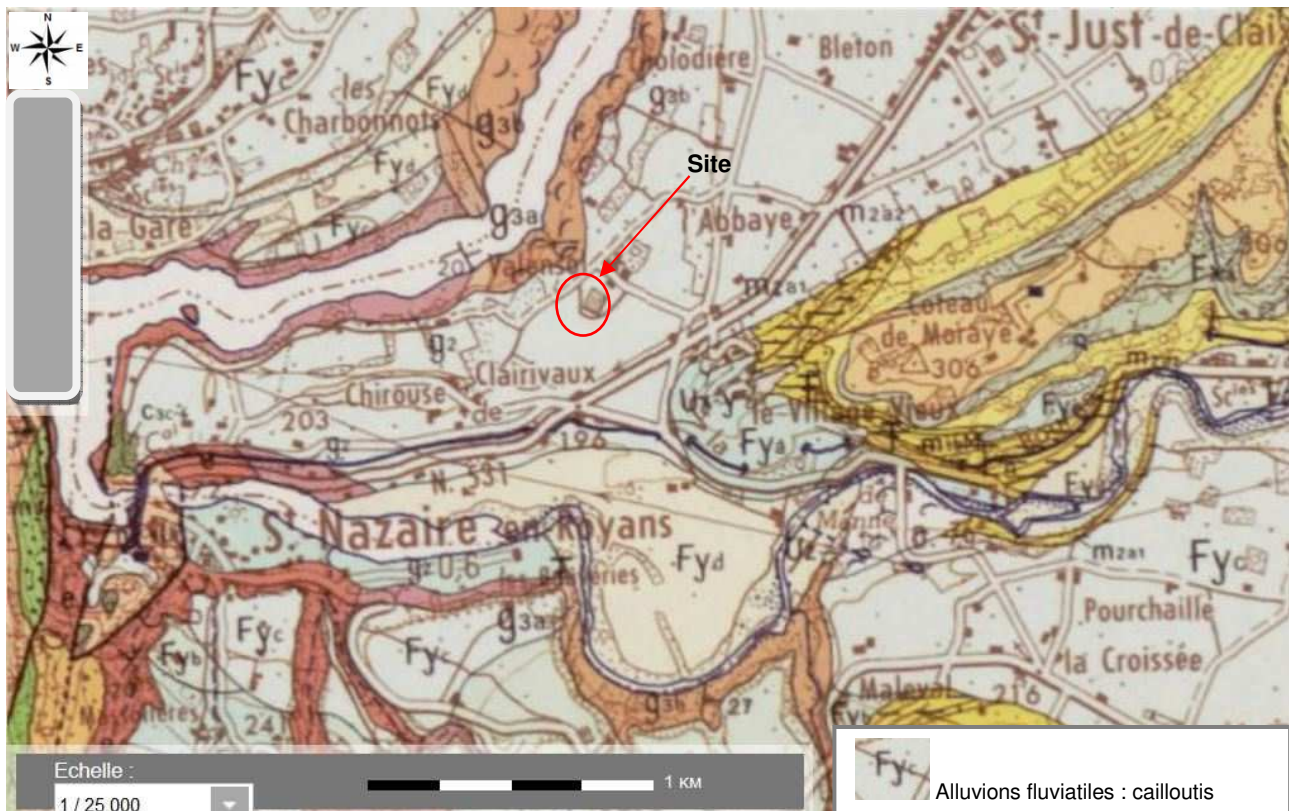


Figure 13 : Carte géologique de Romans-sur-Isère n° 795 au 1/50 000, éditions BRGM.

4.7 Contexte hydrogéologique

Localement, il est identifié la nappe alluviale de l'Isère, notamment dans les alluvions fluviales des terrasses. Le sens d'écoulement prévisionnel de l'aquifère est en direction de l'ouest, vers l'Isère.

Dans la BSS, il n'est pas indiqué l'existence de captage ou puits en aval hydrogéologique proche du site.

Il est possible que l'inventaire de la BSS ne soit pas exhaustif car des ouvrages non déclarés et/ou non répertoriés peuvent également être présents dans le secteur d'étude.

Par ailleurs, concernant l'existence de captage d'Alimentation en Eau Potable (AEP) dans le secteur, l'Agence Régionale de Santé Rhône Alpes, Délégation territoriale de l'Isère a été consultée. Selon leur base de données, il existe les anciens captages AEP de CLAIRIVAUX localisés au sud du secteur. Ils sont néanmoins indiqués comme étant abandonnés.

Le site d'étude n'est concerné par aucun périmètre de protection de captages AEP. Un extrait de la carte des captages AEP du secteur est fourni ci-après.

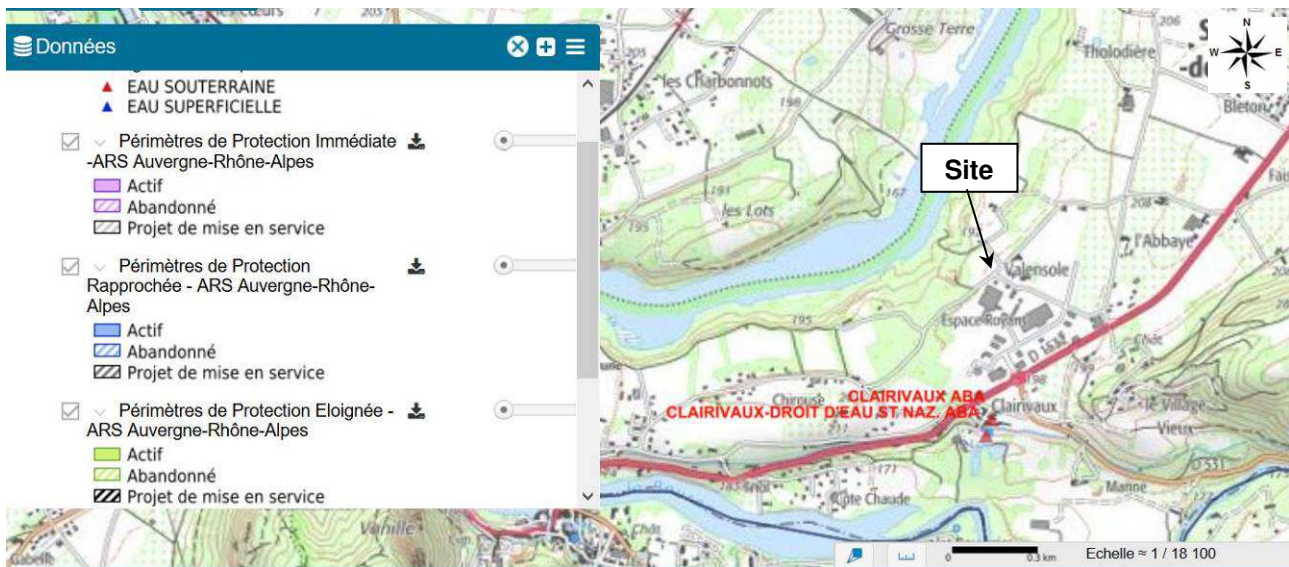


Figure 14 : Extrait de la carte de localisation des captages AEP dans le secteur d'étude (Source cartographique Auvergne-Rhône-Alpes).

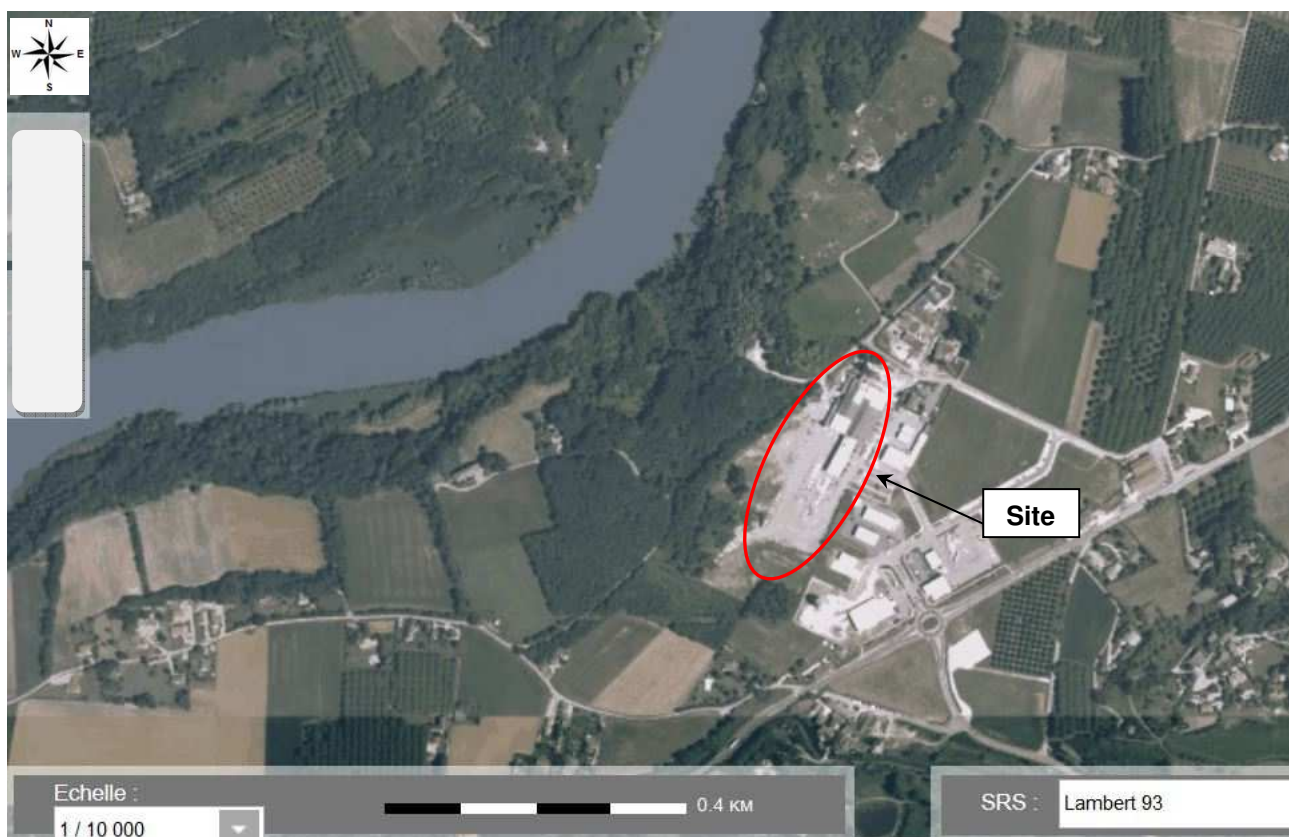


Figure 15 : Extrait de la carte BSS eau (Source Infoterre).

Au vu de ces premiers éléments, les eaux souterraines ne présentent pas de sensibilité particulière au niveau de l'implantation du site étudié. Elles apparaissent néanmoins vulnérables du fait de la nature des sols et de l'absence de formation imperméable protégeant l'aquifère.

4.8 Contexte hydrologique

L'environnement du site se caractérise principalement par la présence de l'Isère qui s'écoule, en direction de l'ouest, à moins de 250 m à l'ouest du site.

Les rivières de l'Isère et de la Bourne présentent à l'ouest de la zone d'étude, délimitent la frontière entre les deux départements Isère et Drôme.

Dans le secteur d'étude, les eaux superficielles se traduisent aussi par la présence d'ouvrages hydrauliques tels que le canal de la Bourne, construit en 1875 pour alimenter et irriguer la plaine de Valence.

Compte tenu de la distance entre le site avec les eaux superficielles, nous considérons que le site ne peut pas être en relation hydraulique directe avec celles-ci, en fonctionnement normal.

6. EVALUATION DES RISQUES DE POLLUTION

L'évaluation du risque de pollution du sol, des eaux souterraines ou superficielles est liée à l'identification des trois composantes suivantes, qui caractérisent une pollution :

- **La source** : la présence et le type de polluant,
- **Le vecteur** : l'existence d'une voie de transfert potentiel du polluant. Il s'agit des différents milieux qui par contact avec la source sont pollués et peuvent à leur tour participer au déplacement – transfert de polluants,
- **La cible** : l'existence d'enjeux susceptibles d'être exposés à cette pollution (personnes, ressources, milieux, ...).

Le risque de pollution existe seulement si la combinaison de ces 3 composantes est réalisée.

Dans le cadre de cette étude, l'évaluation du risque de pollution est réalisée en considérant un usage industriel du site.

S : Source

Activités antérieures :

Les activités identifiées au droit du site, avant la société PREFA 26, du groupe PBM SERVICES, correspond à une tuilerie qui fabriquait semble-t-il des tuiles en béton. Cette activité a pu démarrer entre 1965 et 1970. Nous ne disposons d'aucune information sur cette ancienne activité.

La société PREFA 26, spécialisée dans la fabrication d'escaliers (et de plots dans une moindre mesure) en béton, s'est installée sur le site au milieu des années 1990.

Les principales matières employées étaient des matériaux inertes (granulats, ciments, ferrailles, bois). Des adjuvants et des huiles de décoffrage ont été utilisées pour les besoins de la fabrication. Ceux-ci étaient stockés en réservoirs aériens, dans les ateliers.

Concernant les activités de fabrication d'éléments de construction en béton, il n'est pas identifié de risque de pollution significatif, en l'absence de réservoir enterré de produits polluants (fioul par exemple). En effet, selon M. MOURIER, directeur du site PREFA 26, il n'y a pas de cuve enterrée sur le site.

Aussi, il semble que l'ancienne chaudière du site fonctionnait au fioul ; celui-ci était stocké dans un réservoir aérien. Il a été supprimé depuis, dans la mesure où il n'en existe plus sur le site. La chaudière fonctionne depuis au gaz.

Par ailleurs, lors de notre visite, il est apparu que des remblaiements dans certaines parties du site, notamment au sud et au sud-ouest, ont pu être effectués par le passé, avec des matériaux divers (rebut de fabrication ?).

Ainsi, pour les activités principales de fabrication d'éléments en béton, compte tenu des modalités d'exploitation mises en œuvre, des types de produits utilisés et de l'absence d'incident déclaré au cours de l'exploitation de la société PREFA 26 vis-à-vis d'un impact environnemental, il n'est pas considéré des risques de pollution significatif.

Ainsi, concernant les anciennes activités liées à la tuilerie et en l'absence d'information sur les modalités d'exploitation durant cette période, dans une approche sécuritaire, un risque de pollution potentiel est considéré pour ces anciennes activités.

Par ailleurs, en fonction des types de matériaux employés pour effectuer les opérations de remblaiement en limites sud et sud-ouest de la parcelle 183 ZI, un risque de pollution potentiel est retenu pour ces zones.

Activité actuelle :

Le site n'est plus exploité depuis juin 2017. L'ensemble des activités du site a été définitivement arrêté.

La majeure partie des équipements, des produits et des déchets a été éliminée hors site ou transférée sur d'autres sites du groupe, après la mise à l'arrêt des activités.

Un rapport de cessation d'activité a été établi par PBM SERVICES et transmis à la préfecture en mars 2017.

L'inspection des installations classées de la DREAL, unité départementale de l'Isère, ayant émis un avis favorable, la préfecture a émis la preuve de dépôt n° 2017/0195 actant la cessation d'activité du site PREFA 26 implanté sur la commune de Saint-Just-de-Claix.

V : Vecteur

Les activités pratiquées sur le site, étaient réalisées sur des surfaces recouvertes par du béton dans les ateliers de fabrication.

En théorie, les vecteurs de transfert d'éventuelles sources de pollution sont constitués principalement par le sous-sol et les eaux souterraines, notamment si les sols ne sont pas recouverts par un revêtement spécifique ou en cas d'ouvrages enterrés.

C : Cible

Il n'est pas identifié de forage d'eau privé implanté en aval hydraulique proche du site.

7. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

7.1 Conclusions

Le site étudié était anciennement exploité par la société PREFA 26 du groupe PBM SERVICES. Elle était spécialisée dans la fabrication d'éléments de construction en béton.

Le site d'étude est localisé au sud-ouest de Saint-Just-de-Claix, dans la zone d'activités de Valensole. Il s'agissait d'une installation classée pour la protection de l'environnement, soumise à déclaration pour les rubriques de la nomenclature n°2515 et 2522-b.

Dans le cadre d'un projet immobilier concernant ce site, la société PBM SERVICES, a mandaté Galtier Expertise Environnement pour réaliser une évaluation des risques de pollution (étude documentaire et historique).

Nous avons donc présenté les caractéristiques de la zone d'étude ainsi que les secteurs pouvant présenter un risque potentiel de pollution des sols et des eaux souterraines.

L'étude documentaire et la visite que nous avons réalisées afin de définir les risques de pollution du site s'appuient sur :

- Les informations mises à notre disposition par M. Denis MOURIER, Ancien Directeur du site,
- Les observations et renseignements collectés à l'occasion de la visite du site du 13 juin,
- Le rapport de cessation d'activité et documents fournis par la société PBM SERVICES,
- Les informations recueillies auprès des administrations compétentes (Mairie, ARS 38).

Ainsi, au vu des informations obtenues auprès de nos interlocuteurs, de l'administration, des observations recueillies sur la zone d'étude et dans l'état actuel du site, il apparaît que :

- Les principales activités recensées au droit de la zone d'étude sont liées à celles d'une tuilerie en béton et à la société PREFA 26 (parcelle 183 ZI). Il s'agissait de fabrication d'éléments de construction en béton (tuiles, escaliers, plots). Les premières activités sur le site ont démarré à la fin des années 1960. Nous ne disposons d'aucune information sur cette ancienne activité. La société PREFA 26 est implantée sur le site depuis le milieu des années 1990. L'activité a définitivement cessé en juin 2017 sur le site. Il demeure actuellement vacant ;
- Les principaux produits potentiellement polluants susceptibles d'avoir été manipulés et stockés sur le site sont des huiles, des adjuvants, des carburants (fioul). Selon M. MOURIER, il n'y a pas de réservoir enterré sur le site. Depuis l'exploitation du site par la société PREFA 26, l'ensemble des produits potentiellement polluants était stocké dans des conteneurs en aérien ;
- La majeure partie des déchets du site a été éliminée hors site ou transférée sur les autres sites du groupe, après la cessation d'activité ; il ne demeure en juin 2018 que 2 fûts d'huile de décoffrage qui doivent être rapidement éliminés dans une filière agréée ;
- Les eaux de lavage après décantation et les eaux pluviales de ruissellement sont rejetées dans le réseau des eaux pluviales du site ou dans le milieu naturel ;
- Des remblaiements dans certaines parties du site, notamment au sud et au sud-ouest, ont pu être effectués par le passé, avec des matériaux divers (rebut de fabrication ?).
- Le site n'est pas enregistré dans la base de données BASOL ;

- Les vecteurs de transfert éventuels des possibles sources de pollution sont constitués par le sous-sol et éventuellement les eaux souterraines. Ces milieux n'ont pas été audités et il n'a pas été réalisé de diagnostic des sols après la cessation d'activité du site.

En conclusion, sous réserve de dissimulations manifestes de substances, déchets ou autres enfouis sur le site et indétectables dans le cadre de la présente mission, il apparaît que **les activités de fabrication d'éléments de construction effectuées par la société PREFA 26 ne présentent pas de risque de pollution significatif, en l'absence de réservoir enterré de produits polluants (fioul).**

Néanmoins, concernant l'ancienne tuilerie, en l'absence de donnée et information disponible sur les conditions et modalités d'exploitation du site durant cette période, dans une approche sécuritaire, un risque de pollution potentiel est considéré.

Par ailleurs, concernant les opérations de remblaiement effectuées en limites sud et sud-ouest de la parcelle 183 ZI et en fonction des types de matériaux employés pour effectuer ces opérations, un risque de pollution potentiel est retenu pour ces zones.

Ainsi, nous émettons les recommandations ci-après.

7.2 Recommandations

Dans l'objectif de sécurisation de l'opération immobilière, il pourrait être procédé à la levée des doutes sur les risques potentiels de pollution, notamment dans les parties sud de la parcelle ZI 183, si elles ont effectivement fait l'objet d'opérations de remblaiement. Nos préconisations sont précisées ci-après.

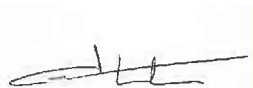
- Effectuer des investigations de terrain comprenant une douzaine de sondages de reconnaissance des sols entre 2 et 4 m de profondeur environ, au niveau des zones sensibles présentant un risque de pollution potentiel. Des échantillons représentatifs des sols en place seront prélevés et envoyés dans un laboratoire agréé pour y être analysés. Les résultats obtenus permettront d'évaluer la qualité des sols vis-à-vis des hydrocarbures, des composés organiques et des métaux lourds.
- Réaliser un sondage dans une zone exempte de pollution afin d'établir le fond géochimique des sols du site.

Les analytiques porteront sur des principaux paramètres indicateurs des pollutions suspectées : composés hydrocarbonés (HCT-HAP), composés organiques volatils (CAV-BTEX, COHV), métaux lourds (ETM).

En première approche, le budget relatif à la réalisation des investigations sur le milieu sol est estimé entre 6 000 et 8 000 €HT (investigations, échantillonnages, analyses en laboratoire et interprétation des résultats).

En fonction des résultats analytiques obtenus lors des investigations de sols et si des pollutions significatives sont mises en évidence, il pourra être recommandé des investigations complémentaires (sur matrices sols, eau souterraine).

Fait à Levallois-Perret, le 17 juillet 2018



Sylvie LECLERC

8. ANNEXES

Annexe 1 : Récépissé de déclaration et courrier de la préfecture du 3 août 2012

Annexe 2 : Rapport de cessation d'activité, courriers d'échange avec la préfecture

ANNEXE 1



PRÉFET DE L'ISÈRE

**Direction départementale
de la protection des populations**

Grenoble, le

03 AOUT 2012

Service protection de l'environnement

Affaire suivie par : Alexandra JAULIAC
Téléphone : 04.56.59.49.55
Télécopie : 04.56.59.49.96
Courriel : alexandra.jauliac@isere.gouv.fr

Monsieur le président,

Par correspondance du 11 juillet 2012, vous avez sollicité auprès de mes services, pour le compte de la société PREFA 26, le bénéfice des droits acquis au titre de la rubrique n°2522 de la nomenclature, pour l'installation de fabrication de produits en béton par procédé mécanique qu'elle exploite quartier de Valensole à St-Just-de-Claix. Ce site est réglementé par le récépissé de déclaration n°28487 du 1^{er} juillet 2004 (rubrique n°2515-2).

Suite à la parution du décret n°2011-842 du 15 juillet 2011, cette installation relève à présent de la rubrique n°2522 : « installation de fabrication de produits en béton par procédé mécanique ». Avec une puissance installée du matériel de malaxage et de vibration de 115 kW, elle est soumise à déclaration.

Aussi, en application des dispositions des articles L.513-1 et R513-1 du code de l'environnement, j'ai l'honneur de vous faire connaître que le bénéfice des droits acquis est accordé à la société PREFA 26 au titre de la rubrique n°2522-b.

Je tiens à vous préciser que la société PREFA 26 est tenue de respecter les dispositions de l'arrêté ministériel du 30 juin 1997 (dont copie ci-jointe), relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration sous la rubrique n° 2522.

Je vous serais obligé, en conséquence, de bien vouloir porter ces informations à la connaissance de la société précitée sise à St-Just-de-Claix, dont vous représentez les intérêts.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'expression de mes sentiments distingués.

Monsieur le président
du groupe PBM
SNC Manneville Services
A l'attention d'Emilie PERRIER
Route de Rouen - BP 333
27503 PONT-AUDEMER Cedex

Pour le Préfet et par délégation,
Le directeur départemental
de la protection des populations

Claude COLARDELLE

Copie pour information :
- DREAL UT38
- Mairie de St-Just-de-Claix



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE L'ISÈRE

DIRECTION DES ACTIONS INTERMINISTÉRIELLES

GRENOBLE, LE

02 JUL. 2004

BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT

AFFAIRE SUIVIE PAR : D BRUNIAUX
TEL. 04 76 60 33 25
Dossier n° 28487

Recommandé avec AR

Monsieur le Directeur
Société PREFA 26
Route de Rouen – BP 333
27503 PONT AUDEMER CEDEX

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous adresser, sous ce pli, le récépissé de déclaration n° 28 487 du 1^{er} juillet 2004 pour l'exploitation d'une installation de concassage, criblage... de pierres ou autres produits minéraux. *à Saint Just de Clair*

A cette occasion, je vous signale que vous êtes tenu de respecter les prescriptions de l'arrêté type ci-joint (Rub. n° 2515-2), relatif à cette activité.

Je précise qu'en application de l'article L 514-6 du Code de l'Environnement, (I.C.P.E.) le récépissé de déclaration peut être déféré au Tribunal Administratif. Le délai de recours, qui est de deux mois pour le demandeur ou l'exploitant, commence à courir du jour où le présent récépissé a été notifié.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

POUR LE PRÉFET
P/Le Chef de Bureau

Jérôme COSTES

PRÉFECTURE DE L'ISÈRE

DIRECTION DES ACTIONS INTERMINISTÉRIELLES

BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT

Affaire suivie par : D BRUNIAUX
Poste : 04.76.60.33.25

GRENOBLE, le

01 JUL. 2004

RECEPISSE DE DECLARATION N°

28 487

LE PREFET DE L'ISERE
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le Code de l'Environnement (partie législative) annexé à l'Ordonnance n° 2000-914 du 18 septembre 2000, notamment son Livre V, Titre 1^{er} (I.C.P.E.) ;

VU le décret n° 77-1133 du 21 septembre 1977 modifié relatif aux installations classées ;

VU la nomenclature des Installations Classées ;

VU l'arrêté préfectoral relatif aux prescriptions types ;

DONNE ACTE à la société PREFEA 26 domiciliée ZI quartier de Valensole – 38680 SAINT JUST DE CLAIX, de sa déclaration reçue le 25 juin 2004, pour une installation de broyage concassage, criblage... de pierres et autres produits minéraux... (77,5 kW), sur la commune de Saint Just de Claix. Cette activité correspond à la rubrique n° 2515-2

La déclaration relève de l'entière responsabilité de l'exploitant. L'établissement projeté devra être exploité conformément aux éléments figurant au dossier produit et devra respecter strictement les prescriptions ci-jointes.

Le présent récépissé doit être conservé pour être présenté à toute réquisition.

Il ne dispense pas le bénéficiaire des formalités en matière de voirie et de permis de construire. Il est délivré sous réserve que l'exercice soit compatible avec les dispositions du plan d'occupation des sols de la commune et du règlement sanitaire départemental.

Tout transfert d'une installation soumise à déclaration sur un autre emplacement nécessite une nouvelle déclaration.

Si l'établissement projeté n'a pas été ouvert dans le délai de trois ans à partir de la date de délivrance du présent récépissé ou si son exploitation a été interrompue pendant plus de deux années consécutives, l'exploitant devra faire une nouvelle déclaration.

Toute modification apportée par le déclarant à l'installation, à son mode d'exploitation ou à son voisinage, entraînant un changement notable des éléments du dossier de déclaration initiale, doit être portée, avant sa réalisation, à la connaissance du Préfet.

Dans le cas où l'exploitant met à l'arrêt définitif son installation, il notifie au Préfet la date de cet arrêt, au moins un mois avant celle-ci, en indiquant les mesures de remise en état du site prises ou envisagées.

L'exploitant est tenu de déclarer sans délai, à l'Inspection des Installations Classées, les accidents ou incidents survenus du fait du fonctionnement de cette installation.

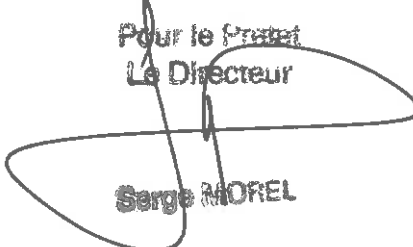
En application de l'article L 514-6 du Code de l'Environnement, ce récépissé peut être déféré au Tribunal Administratif de Grenoble, d'une part par l'exploitant ou le demandeur dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'autre part par les tiers dans un délai de quatre ans à compter de sa publication ou de son affichage, ce dernier délai étant le cas échéant prolongé jusqu'à la fin d'une période de deux années suivant la mise en activité de l'installation.

Le Maire de Saint Just de Claix et l'Inspecteur des Installations Classées sont chargés de veiller à l'exécution des conditions ci-dessus indiquées.

GRENOBLE, le 01 JUL. 2004

LE PREFET

Pour le Préfet
Le Directeur



Serge MOREL

ANNEXE 2

NOTIFICATION DE LA CESSATION D'ACTIVITE
D'UNE INSTALLATION CLASSEE RELEVANT DU REGIME DE LA DECLARATION
Article R512-66-1 du code de l'environnement

1- DECLARANT

☒ **Personne morale**
☐ **Personne physique :** ☐ Madame ☐ Monsieur

Nom

Raison sociale ou nom et prénoms pour une personne physique

Forme juridique

Pour une personne morale

N° SIRET

Le cas échéant

Adresse

N° et voie ou lieu-dit

Complément d'adresse

Code postal

Commune

Pays, si le déclarant réside à l'étranger

Province ou région étrangère

Téléphone

Portable

Fax

(facultatif)

Courriel

Signataire de la déclaration (pour une personne morale)

Nom

Prénoms

Qualité

2- INFORMATIONS GENERALES CONCERNANT L'INSTALLATION

N° SIRET

Enseigne ou nom usuel du site

Adresse de l'installation : ☐ identique à celle du déclarant (mentionnée ci-dessus)

Si différente :

N° et voie ou lieu-dit

Complément d'adresse

Code postal

Commune

Téléphone

Portable

Fax

(facultatif)

Courriel

Sur le site de l'installation, le déclarant exploite déjà au moins :

- une installation classée relevant du régime d'autorisation : ☐ Oui ☒ Non
- une installation classée relevant du régime d'enregistrement : ☐ Oui ☒ Non

3 – INFORMATIONS CONCERNANT LA CESSATION D'ACTIVITE

Date de la cessation de l'activité de l'installation classée :

S'il s'agit d'une cessation partielle de l'activité, préciser les rubriques de la nomenclature des installations classées concernées par la cessation :

Commentaires :

Un plan social est en cours, la cessation de l'activité pour laquelle le site est soumis à déclaration sous la rubrique 2515 est terminée depuis le 31/03/2017.
4 salariés resteront sur le site avant fermeture définitive jusqu'au 30/06/2017 pour le transfert du matériel et le nettoyage du site.

4 - MESURES PRISES OU PREVUES POUR ASSURER LA SECURITE DU SITE

Evacuation ou élimination des produits dangereux et des déchets présents sur le site :

Les différents liquides dangereux (adjuvants et huiles de démoulages) qui sont en fûts ou bidons seront transférés vers les autres usines de production du groupe qui les utiliseront en production.

Les 3 cuves à huiles et adjuvants du site vont être récupérées par le fournisseur qui en est le propriétaire.

La cuve à fuel du site étant mobile, celle-ci sera également transférée vers un autre site du groupe.

Les déchets de type DIB du site sont régulièrement évacués en centre de traitement agréé, les bordereaux de suivi des déchets associés sont en pièce jointe.

Interdictions ou limitations d'accès au site :

Le site est clôturé et des pancartes "propriété privée - Défense d'entrer" ont été posées.

Le site est accessible via 3 entrées qui sont équipées de barrières, les 2 barrières qui ne sont plus utilisées sont équipées de chaînes et cadenas, la barrière de l'entrée principale du site sera également équipée après fermeture définitive en Juin 2017.

Suppression des risques d'incendie et d'explosion :

Après la fin de toute activité sur le site, fixée au 30 Juin 2017, un électricien interviendra pour couper l'alimentation électrique de tout le site dans le transformateur. Il apposera une consignation sur la porte de celui-ci.

La cuve à gaz de 5 T présente sur le site va être reprise par le fournisseur de gaz qui en est propriétaire.

Comme noté ci-dessus les produits liquides dangereux vont être transférés sur d'autres sites, après le retrait de ces produits et de la cuve à gaz, il n'y aura plus aucun produit inflammable ou comburant sur le site.

Surveillance des effets de l'installation sur son environnement :

Aucune surveillance spécifique prévue, les produits susceptibles de polluer le site auront été retirés.

Mesures destinées à placer le site de l'installation dans un état tel qu'il ne puisse porter atteinte aux intérêts mentionnées à l'article L511-1 du code de l'environnement et qu'il permette un usage futur du site comparable à celui de la dernière période d'exploitation de l'installation :

Le site sera clôturé, les déchets chimiques susceptibles de présenter une pollution auront été évacués.

Autres mesures prises ou prévues pour assurer la sécurité du site :

Le déclarant confirme avoir informé par écrit le propriétaire du terrain sur lequel est sise l'installation ainsi que le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'urbanisme.

Fait à Pont-Audemer

le 28 Mars 2017

Signature du déclarant



Pont-Audemer, le 30 Mars 2017

A l'attention de : Mme BLANC Sylvie
Direction départementale de la
protection des populations
Service de l'environnement
22 Avenue Doyen Louis Weil
CS 6
38 028 Grenoble Cedex 1

Objet : Cessation d'activité
Courrier RAR

Madame, Monsieur,

Je vous informe par ce courrier que nous allons procéder à la fermeture du site de production PREFA 26 – Quartier de Valensole– 38 680 Saint-Just-de-Claix.

Nous sommes soumis à déclaration à la **rubrique 2522** des installations classées pour la protection de l'environnement - **installation de fabrication de produit en béton par procédé mécanique.**

Je vous joins :

- Le CERFA n°15275*02 complété pour la notification de cessation d'activité d'une ICPE relevant du régime de la déclaration ;
- Un rapport de remise en état du site ;
- Le Récépissé de déclaration de Juillet 2004 ;
- Le courrier d'accord du bénéfice des droits acquis d'Aout 2012.

Nous vous remercions de bien vouloir adresser tout courrier au siège administratif de la société : Route de Rouen –BP 333 – 27503 Pont-Audemer Cedex.

Pour tout renseignement concernant ce dossier, merci de bien vouloir contacter :

Emilie PERRIER
Tel fixe : 02 43 03 02 51
Tel port : 06 21 21 40 48
Mail : emilie.perrier@pbm.fr

Restant à votre disposition, veuillez agréer Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Jean-François TURELIER



PREUVE DE DEPOT N° 2017/0195

**NOTIFICATION DE LA CESSATION D'ACTIVITÉ
D'UNE INSTALLATION CLASSÉE
RELEVANT DU RÉGIME DE LA DÉCLARATION**
Article R512-66-1 du code de l'environnement

Nom et adresse de l'installation :

PREFA 26

QUARTIER DE VALENTOLE

38680 SAINT-JUST-DE-CLAIX

Sur le site, le déclarant exploite déjà au moins :

- une installation classée relevant du régime d'autorisation : NON
- une installation classée relevant du régime d'enregistrement : NON

Date de cessation de l'activité de l'installation classée : 31 MARS 2017

Cessation partielle de l'activité : NON

Déclarant : PBM GROUPE

Le déclarant a confirmé avoir informé par écrit le propriétaire du terrain sur lequel est sise l'installation ainsi que le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'urbanisme.

Date de la notification de la cessation d'activité : 28 MARS 2017

Le déclarant a demandé à être contacté par courrier postal pour la suite des échanges : NON

La présente preuve de dépôt vaut récépissé au titre de l'article R512-66-1 du code de l'environnement.



Rapport de cessation d'activité - ICPE

Remise en état du site

PREFA 26

Objet :

Dans le cadre de la cessation d'activité de l'usine Préfa 26 à St Just de Claix, nous avons établi un rapport de remise en état du site.

Préambule :

Le site est classé ICPE depuis Juillet 2004 (récépissé de déclaration en annexe 1), nous bénéficions du bénéfice des droits acquis depuis Aout 2012 dans le cadre de la création de la rubrique 2522 « installation de fabrication de produit en béton par procédé mécanique » (le récépissé est en annexe 2).

L'objectif de ce rapport est de définir les actions effectuées pour assurer dès l'arrêt d'exploitation, la mise en sécurité du site.

Synthèse des actions menées pour la fermeture du site de Normandie Béton :

Observations	Mesures et délais
N°1 : Halls de fabrication	- Les halls de fabrication seront vidés de Avril à Juin 2017
N°2 : Zone de stockage	- La zone de stockage sera vidée progressivement jusqu'en Juin 2017
N°3 : Cuve de Gaz	- Reprise de la cuve par Antargaz
N° 4 : Produits chimiques	- Récupération par les autres usines de production du groupe des huiles de démoulages et adjuvants
N° 5 : Elimination des déchets	- Reprise des DIB par un prestataire et envoi vers un centre de traitement - Reprise des aciers/ferrailles par un prestataire pour recyclage
N°6 : Accès au site	- Clôture du site

Les actions sont détaillées ci-après.

Observation N°1 : Halls de fabrication

Les Halls de fabrication vont être vidés :

- l'ensemble du matériel de production (moules, machines, chariots élévateurs) va être transféré sur les autres sites du groupe.
- Les barres de fers à béton vont être transférées sur les autres sites de production



Un nettoyage des ateliers sera ensuite réalisé par nos salariés en Juin 2017.

Observation n°2 : Zone de Stockage

Les escaliers restants sur le parc vont progressivement être livrés aux clients et le parc ne contiendra plus d'escaliers préfabriqués en béton fin Avril 2017.



Les différents moules en acier et les éléments de ferrailage non repris par les autres sites du groupe sont ferrailés et repris par un fer railleur pour être recyclés. Vous trouverez en pièces jointes de ce rapport les bordereau de suivi des déchets « ferrailles » les plus récents.



Observation n°3 : Cuve de GAZ

La cuve à Gaz présente sur le site va être reprise par ANTARGAZ qui en est le propriétaire.



Observation n°4 : Produits chimiques

Les différents liquides dangereux (adjuvants et huiles, démoulages et résine d'accroche pour finition) qui sont en fûts ou bidons vont être transférés vers les autres usines de production du groupe qui pourront les utiliser en production.



Les 3 cuves à huiles et adjuvants du site vont être récupérées par le fournisseur qui en est le propriétaire.



La cuve à fuel du site étant mobile, celle-ci sera également transférée vers un autre site de production du groupe.



Les bouteilles de gaz utilisées pour la soudure ou le chalumeau vont être reprises par notre prestataire Linde Gas qui en est le propriétaire.



Observation n°5 : Elimination des déchets

Notre prestataire Negometal a laissé une benne à déchet sur le site pour récupération des DIB.



Les déchets de type DIB du site sont régulièrement évacués en centre de traitement agréé, les bordereaux de suivi des déchets associés sont en pièces jointes.

Observation n°6 : Accès au site

L'ensemble du site est clôturé et l'accès se fait par la barrière à l'entrée du site.

Le site dispose de 2 autres barrières d'entrée qui ont été cadenassées et à côté desquelles des panneaux « propriété privée – défense d'entrer » ont été fixés.



Des pancartes « Propriété privée – Défense d'entrée » ont été apposées sur l'ensemble des limites de propriété du site, Cf. photos ci-dessous :

